

l'EP

snetaa
FO

BIMENSUEL N° 502 | FÉVRIER 2017 | 0,75 €

**N'OUBLIEZ PAS DE
M'AFFICHER SUR
VOTRE PANNEAU
SYNDICAL !**



SOMMAIRE

- 1. Le SNETAA-FO au Ministère : faire gagner nos revendications !**
- 2. Mutations**
- 3. DHG et TRMD : acronymes abscons et pourtant...**
- 4. CAP : PLP Lettres-Histoire**
- 5. Revalorisation des Retraites**
- 6. Le SNETAA-FO mobilisé contre le retrait du projet d'évaluation des enseignants.**

Comité de Rédaction : 24 rue d'Aumale
75009 Paris Tél. : 01 53 58 00 30 | **Directeur de la publication** : Christian LAGE
CPPAP 0111 S 07673 ISSN 1249-9609
Direction graphique : Wanderson RIBEIRO
Mise en page : Tony GIRARDIN | **Illustrations** : Colm & 123 RF | Imprimé au siège
SNETAA © 2017

LE SNETAA-FO AU MINISTÈRE : POUR FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS !

Le SNETAA-FO a été reçu par Olivier Noblecourt, Directeur de Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, ce mercredi 08 février 2017. Pendant 1h30, le SNETAA a développé les dossiers sur lesquels nous portons des mandats forts :

- ① **LA PÉTITION CONTRE LE MASSACRE DU TERTIAIRE** a été remise à la Ministre. Elle comprend déjà plus de 2 000 soutiens pour demander qu'elle ne signe pas le décret fusionnant le « commerce-vente ». L'écoute a été attentive et nous avons obtenu que le Cabinet revoie la DGESCO rapidement. On nous a promis une réponse urgente. Continuons à signer et faire signer notre pétition contre le « Massacre du tertiaire » en ligne sur : https://www.change.org/p/najat-vallaud-belkacem-massacre-du-tertiaire-professionnel-le-snetaa-fo-appelle-%C3%A0-la-mobilisation-siguez-la-p%C3%A9tition?recruiter=445355962&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink

② **LE DIPLÔME INTERMÉDIAIRE**, marqueur central de la Voie Professionnelle : nous avons redit notre opposition ferme aux tentatives de la DGESCO de détricoter les CAP et BEP dans le parcours Bac pro. La DGESCO voudrait tuer le Diplôme intermédiaire et le SNETAA-FO ne l'accepte pas ! Faire cela équivaut à aller à l'encontre de « vouloir limiter » les sorties sans qualification. Le DI est toujours une possibilité pour les jeunes d'obtenir un diplôme de niveau V quand bien même ils ne finiraient pas leur Bac Pro.

③ **RH MUTATIONS ET PPCR** : nous avons rappelé aussi qu'il était intolérable pour les PLP de ne pas pouvoir « muter » (à l'inter). Il y a urgence à débloquent le mouvement des mutations pour que chaque PLP et CPE puisse avoir une vraie chance d'obtenir l'académie prise depuis longtemps. Le droit de mutation est un droit pour tous les fonctionnaires d'État que nous sommes.

La DGRH qui vient de démontrer comment le PPCR réduisait le montant de la dernière fiche de paie des professeurs (de -20 à -80 €/mois pour un grand nombre de collègues), poursuit sa politique de casse et de mépris des personnels en refusant de débloquent le mouvement des mutations des PLP. La Ministre est-elle la patronne ? La DGRH ? On nous a laissé peu d'espoir sur ce dossier. Les personnels apprécieront ! Nous continuons à combattre. Nous débordons d'énergie et nous nous battons pour convaincre et aboutir !

D'autres dossiers de fonds ont été à l'ordre du jour lors de cette audience :

- la nomenclature des diplômes ;

- l'ouverture de BTS en Lycée Pro avec les PLP ;
- les secondes indéterminées ou à champs professionnels. Pour le SNETAA-FO, c'est NON !
- les habilitations CAPPEI et MLDS : dangereuses et inutiles !
- le PPCR et la baisse des salaires : Le SNETAA avec sa Fédération continue le combat et exige le retrait de la réforme ;
- les violences et les conditions de travail : nous avons remis notre dernier mensuel, L'AP, pour éclairer nos propos. La Ministre doit soutenir les PLP !
- la DGH dans les académies : refusons que la voie pro soit la variable d'ajustement des autres voies !
- les 500 formations aux nouveaux métiers et la promesse de 1000 postes à la clef : que vont en faire les recteurs ? case « pertes et profits » ?
- l'Éducation Prioritaire et nos LP ;
- les Lycées des métiers/Campus des Métiers : les jeunes, les diplômés, les personnels aux mixeurs ?

Cette audience s'est faite dans une ambiance de travail attentive, cordiale mais franche. Nous avons besoin maintenant qu'on nous donne des réponses précises sur ces dossiers brûlants. La question étant : nos jeunes, les PLP, nos lycées Pro, nos SES-SEGPA et EREA peuvent-ils être les parents pauvres de tout le système éducatif ? Nous ne voulons pas de discours bercés de bonnes intentions, nous avons besoin de preuves, et surtout de faits !

Nous vous tiendrons informés.

AVEC LE SNETAA-FO, NOUS POUVONS GAGNER !

MUTATIONS

Les Groupes de Travail (GT) des mouvements spécifiques de DDFPT et PLP requérant des compétences particulières se sont tenus le 1^{er} février 2017.

Les collègues ont été prévenus d'un **RÉSULTAT PROVISOIRE**, en attente de validation en CAPN.

Le projet de mouvement général inter académique sortira le 17 février prochain et les candidats à mutation seront avertis du projet les concernant par sms ou mail de la part de la plate-forme de communication payée par le ministère.

Dès le 17 après-midi, des commissaires paritaires du SNETAA-FO répondront à vos questions.

HORAIRES DES ÉCHANGES TÉLÉPHONIQUES :

- 17 février de 10h à 19h30
- 18 et 19 février de 10h à 19h,
- du 20 au 24 février et le 27 février de 10h à 19h30
- 28 février de 14h30 à 19h30

DATES DES CAPN

- 1^{er} mars après midi** : disciplines d'enseignement général
- 2 mars** : disciplines industrielles
- 3 mars** : disciplines tertiaires



DHG ET TRMD : ACRONYMES ABSCONS ET POURTANT...

Les opérations de préparation de la rentrée scolaire sont en cours d'élaboration. Le rectorat a transmis dans le courant du mois de janvier la DHG (Dotation Horaire Globale) aux établissements. Celle-ci comprend un volant d'Heures Poste (HP) et d'Heures Supplémentaires Annuelles (HSA) fixées par le rectorat. Les proviseurs ont l'obligation de respecter cette répartition, la transformation d'HSA en HP ne pouvant se faire qu'à la marge. Toutefois, dans chaque CA, faisons tout notre possible pour y parvenir, surtout lorsque des postes sont menacés.

Le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline) est élaboré par les chefs d'établissement et doit être

abordé en commission permanente et en CA. C'est dans ce TRMD que l'on voit apparaître les dédoublements et horaires dans chaque discipline. Cette répartition est une prérogative des proviseurs avec comme contrainte principale les horaires obligatoires pour les élèves. Quand un proviseur décide d'un dédoublement plus important dans une discipline, il prend les moyens sur une autre. Le SNETAA-FO vérifie que cette ventilation soit équitable et que tous les postes puissent être sauvegardés voire créés pour certains.

Nous nous battons pour que tous les postes passent au mouvement.

Lors du CA, le TRMD doit être présenté

au vote. Le SNPDEN, syndicat majoritaire des proviseurs, a donné instruction à ses adhérents de ne pas le faire. Pour le SNETAA-FO c'est en contradiction avec le Code de l'Éducation qui donne compétence au CA sur l'emploi de la DHG (article R 421-2). Comment un CA peut se prononcer sur l'utilisation de la DHG sans avoir le TRMD ? Un vote doit être émis à la fin de cette présentation.

Si le vote est en opposition, un nouveau CA est convoqué.

Le SNETAA-FO et ses représentants seront vigilants pour que la légalité soit respectée et n'hésiteront pas à rejeter toute proposition qui ne sera pas conforme à l'intérêt des enseignants.

CAP : PLP LH

Par arrêté du 6 décembre 2016 (paru au journal officiel du 18), le référentiel de certification (arrêté du 17 juin 2003), pour la partie « français et histoire-géographie », transversale à tous les CAP, est modifié. L'épreuve prendra en compte désormais « l'enseignement moral et civique ». Les changements portent pour le passage de l'épreuve tant en CCF (formation initiale principale) qu'en épreuve ponctuelle.

Le programme d'enseignement moral et civique est évalué à l'occasion des deux situations d'évaluation, dans la deuxième partie (avec l'histoire-géographie) ; ainsi, le dossier d'histoire ou de géographie devra inclure un document « comportant une dimension civique ». La même consigne sera appliquée pour les candidats passant le CAP en diplôme intermédiaire.

Les exigences de l'épreuve, son déroulé et sa durée, qu'elle qu'en soit la modalité, restent les mêmes. L'épreuve revisitée est prévue pour la session 2018.

REVALORISATION DES RETRAITES

Revalorisation - Ralentissement de carrière - Transfert de prime - Augmentation des cotisations = PERTE DE POUVOIR D'ACHAT !

Le PPCR est présenté comme un plan de revalorisation de la carrière. Certes, il comporte trois étapes (2017, 2018 et 2019) d'augmentation du nombre de points d'indice auxquelles il faut ajouter les deux augmentations de 0,6 % de la valeur du point d'indice en 2016 et 2017. Au total, le traitement brut de chaque échelon augmentera de 3,5 % (11^{ème} classe normale) à 6 % (7^{ème} classe normale) en dix ans puisqu'il était gelé depuis le 1^{er} juillet 2010.

En contre-partie :

- ① la carrière est ralentie : 26 ans au lieu de 20 pour les meilleurs avec bonus de 1 ou 2 ans en fonction de 11 items qui risquent de récompenser plus les dociles exécutants que les bons pédagogues ;
- ② une part importante de cette augmentation n'est qu'un transfert d'une partie des primes (ISOE,...) ;
- ③ les cotisations de retraite passent entre 2010 et 2020 de 7,85 % à 11,1 % du traitement brut soit une diminution de ce traitement de 3,25 %.

En 2017 la cotisation retraite augmente de 0,35 % du traitement (9,94 % en 2016 ; 10,29 % en 2017). Les prix continuent à augmenter !

Le SNETAA-FO n'est pas dupe.

Le SNETAA-FO refuse ce PPCR qui dégrade la liberté pédagogique, la créativité et la motivation de l'enseignant.

Le SNETAA-FO dénonce ce PPCR rideau de fumée destiné à masquer les attaques contre le caractère national des formations et des diplômes derrière une revalorisation fictive.



CONTRE LE RETRAIT DU PROJET D'ÉVALUATION

DES ENSEIGNANTS ET POUR NOS SALAIRES !

© SNETAA-FO | rassemblement parisien : les académies de Paris, Créteil et Versailles mobilisées le 1^{er} Février 2017 contre le projet ministériel.

Le SNETAA-FO avec sa fédération, la FNEC-FP-FO, ont appelé dans un mouvement intersyndical, les personnels à participer aux rassemblements organisés le 1^{er} février au ministère, dans les inspections académiques et les rectorats, afin d'y déposer l'ensemble des motions, pétitions, prises de position demandant l'abandon du projet ministériel.

Si dans les rectorats des délégations ont été reçues, la Ministre n'a pas souhaité donner suite à nos demandes et l'accès au Ministère a été refusé aux organisations syndicales.

Cela ne diminue en rien notre détermination. La Ministre doit renoncer à la mise en place de son projet sur les modalités d'évaluation des per-

sonnels d'enseignement et d'éducation, ainsi que sur la création d'un nouveau grade à accès fonctionnel.

D'un point de vue financier, les belles promesses du ministère ont abouti à un **DÉSASTRE** ; au mois de janvier, de l'aveu même de la Ministre : salaires inchangés ou augmentés de quelques euros quand ils n'ont pas purement et simplement diminué !

Comment croire en l'avenir d'une augmentation échelonnée quand ceux qui ont décidé du PPCR ne sont même pas capables de respecter le calendrier qu'ils se sont eux-mêmes fixé ?

Élections ou pas, il n'y a pas de trêve pour les revendications !

Le SNETAA-FO, avec sa fédération,

exige l'augmentation immédiate des traitements pour tous et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu entre 2010 et 2016 !

Le 1^{er} février n'a été qu'une étape dans la mobilisation. Il faut amplifier les actions contre ce projet et pour l'augmentation de nos salaires : organiser des heures d'information syndicale, des réunions, des rassemblements... et ne rien lâcher.

Ainsi le SNETAA-FO, avec sa fédération, appelle les personnels de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle à poursuivre le combat avec détermination, à se mettre en grève le 7 mars 2017 et à s'associer aux manifestations.

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

